



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 48
DE LA LOI ORGANIQUE RELATIVE AUX LOIS DE FINANCES

Plafonds de dépenses du PLF 2024

JUILLET 2023

Ce rapport est pris en application du I de l'article 48 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Sommaire

Sommaire	2
Périmètre des dépenses de l'État	3
État de la prévision de dépense des administrations publiques	10
Concours financiers aux collectivités territoriales	11
Évolution de la nomenclature des missions et des programmes envisagée pour le PLF 2024 par rapport à la LFI 2023.....	12
Évolution du dispositif de performance pour le PLF 2024	13

Périmètre des dépenses de l'État

Le **tableau 1**, ci-dessous, présente les éléments constitutifs du périmètre des dépenses de l'État.

L'agrégat des dépenses de l'État est composé :

1. Des crédits du budget général hors dépenses de contribution aux pensions civiles et militaires, charges de la dette, amortissement de la dette de l'État liée à la covid-19 et remboursements et dégrèvements d'impôts ;
2. Des impositions de toute nature plafonnées conformément au mécanisme prévu à l'article 46 de la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 ;
3. Des budgets annexes ;
4. Des dépenses des comptes d'affectation spéciale (CAS) hors programme « *Contribution des cessions immobilières au désendettement de l'État* » de la mission « *Gestion du patrimoine immobilier de l'État* », hors mission « *Participations financières de l'État* », hors programme « *Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions* » de la mission « *Pensions* » et hors programme « *Désendettement de l'État* » de la mission « *Contrôle de la circulation et du stationnement routiers* » ;
5. Des dépenses du compte de concours financiers « *Avances à l'audiovisuel public* » ;
6. Du prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne ;
7. Des prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales ;
8. Des retraitements de flux internes au budget de l'État.

Tableau 1

	2023	2024	Écart
	Niveau	Niveau	
Dépenses de l'État par mission, Crédits budgétaires, taxes affectées, budgets annexes et comptes spéciaux Hors contributions au CAS Pensions, hors charges de la dette et hors Remboursements et Dégrèvements En Md€	LFI 2023	Plafonds pré- visionnels pour 2024	Écart 2024 / 2023
Crédits budgétaires et taxes affectées	360,8	356,0	- 4,8
Action extérieure de l'État	3,1	3,3	+ 0,3
Administration générale et territoriale de l'État	4,0	4,4	+ 0,4
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	4,1	5,0	+ 0,9
Aide publique au développement	6,6	6,6	-
Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation	1,9	1,9	0,0
Cohésion des territoires	19,0	20,5	+ 1,5
Conseil et contrôle de l'État	0,7	0,7	+ 0,0
Crédits non répartis	1,2	0,9	- 0,3
Culture	3,5	3,7	+ 0,2
Défense	43,9	47,2	+ 3,3
Direction de l'action du Gouvernement	0,9	1,0	+ 0,1
Écologie, développement et mobilité durables (EDMD) - hors programme 345 « Service public de l'énergie » et indemnité ex- ceptionnelle carburant	20,0	22,3	+ 2,3
EDMD - programme 345 « Service public de l'énergie » (boucliers énergétiques) et indemnité exceptionnelle carburant	21,7	7,7	- 14,0
Économie	8,8	5,2	- 3,6
Engagements financiers de l'État	2,9	2,3	- 0,6
Enseignement scolaire	60,3	64,2	+ 3,9
Gestion des finances publiques	8,0	8,3	+ 0,3
Immigration, asile et intégration	2,0	2,1	+ 0,1
Investir pour la France de 2030	6,1	7,7	+ 1,6
Justice	9,6	10,1	+ 0,5
Médias, livre et industries culturelles	0,8	0,8	+ 0,0
Outre-mer	2,5	2,6	+ 0,1
Plan de relance	4,4	1,4	- 3,0
Pouvoirs publics	1,1	1,1	+ 0,1
Recherche et enseignement supérieur	30,8	31,8	+ 1,0
Régimes sociaux et de retraite	6,1	6,2	+ 0,1
Relations avec les collectivités territoriales (RCT) hors dispositifs exceptionnels	4,1	4,2	+ 0,1
RCT - dispositifs exceptionnels	0,4	0,1	- 0,3
Santé - hors programme 379	1,4	1,4	+ 0,0
Santé - programme 379 (« remboursement du plan de relance à la Sécurité sociale »)	1,9	0,9	- 1,0
Sécurités	15,8	16,3	+ 0,5
Solidarité, insertion et égalité des chances	29,4	30,7	+ 1,4
Sport, jeunesse et vie associative - hors programme 350	1,7	1,8	+ 0,1
Investissements pour les jeux olympiques et paralympiques - pro- gramme 350	0,3	0,1	- 0,2
Transformation et fonction publiques	1,2	0,8	- 0,3
Travail et emploi - hors activité partielle	30,3	30,3	- 0,0
Travail et emploi - activité partielle	0,4	0,2	- 0,2
Budgets annexes	2,0	2,1	+ 0,1
Contrôle et exploitation aériens	1,8	1,9	+ 0,1
Publications officielles et information administrative	0,1	0,1	- 0,0

Comptes spéciaux	5,7	5,8	+ 0,2
Contrôle de la circulation et du stationnement routiers	1,0	1,0	+ 0,0
Développement agricole et rural	0,1	0,1	+ 0,0
Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale	0,4	0,4	-
Gestion du patrimoine immobilier de l'État	0,3	0,3	-
Avances à l'audiovisuel public	3,8	4,0	+ 0,2
<i>Pour mémoire, CAS Pensions</i>	63,0	66,1	+ 3,1
Prélèvements sur recettes et retraitements des flux internes	64,6	64,9	+ 0,3
PSR-CT - hors filets de sécurité	43,7	44,2	+ 0,5
PSR-CT - Dispositifs exceptionnels de crise : filets de sécurité	1,9	0,4	- 1,5
PSR-UE	25,0	26,3	+ 1,3
Retraitement des flux internes à l'État, dont not. T3 CAS	- 6,0	- 6,0	- 0,0
Total	433,1	428,8	- 4,2

Note générique sur les tableaux : les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des composantes en raison des arrondis.

Les budgets ministériels prévus pour 2024 s'inscrivent dans la trajectoire de rétablissement des comptes publics, dans un contexte de sortie des crises sanitaire, énergétique et de l'inflation. Les dépenses de l'État (hors CAS Pensions) baisseront entre la LFI pour 2023 et le PLF pour 2024 afin d'engager une trajectoire résolue de diminution de la dépense de l'État, de désendettement et de réduction des déficits publics. Cette baisse marque un effort d'autant plus important que l'inflation devrait demeurer en 2024 au-dessus de 2 %.

Ces projets de plafonds traduisent par ailleurs la priorité donnée à la planification écologique, avec un accroissement inédit de ses moyens. Ils permettent également de préparer l'avenir à travers l'accroissement des moyens dédiés à l'enseignement ainsi qu'à l'investissement productif, notamment grâce au plan « France 2030 », dont le déploiement se poursuit.

Ils poursuivent le **réarmement des fonctions régaliennes** engagé dès 2017, dans le respect des lois de programmation. Le budget 2024 sera enfin celui du **plein emploi** grâce au lancement de France Travail et du **renforcement des services publics pour tous les Français.**

Financer la planification écologique et accroître l'investissement productif

La France s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de transition écologique, tant au niveau national qu'au niveau européen avec l'adoption du paquet « Fit for 55 », visant une réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030.

Pour l'atteinte de ces objectifs, conformément aux annonces de la Première ministre, les moyens dédiés à la planification écologique progresseront de 7 Md€ en 2024 par rapport à 2023, au titre par exemple du soutien à la rénovation des logements, dont les engagements seront augmentés de 1,6 Md€ sur le budget de l'agence nationale de l'habitat (ANAH), du « fonds vert » de soutien aux collectivités territoriales, qui sera reconduit et renforcé à hauteur de 2,5 Md€, du fonds chaleur, dont les engagements

augmenteront de près de 60 %, ou encore de la rénovation énergétique de l'immobilier de l'État.

Les crédits dédiés aux mobilités, notamment à l'évolution des infrastructures de transport et au verdissement du parc automobile, augmenteront pour leur part de 1,1 Md€.

S'agissant de l'agriculture et de la forêt, ce sont 1,3 Md€ d'engagements et 0,8 Md€ de crédits additionnels qui sont ajoutés dans le cadre de la planification écologique. Cela permettra notamment de financer un fonds national de souveraineté alimentaire, un renforcement des moyens dédiés aux plans haies et protéines, un soutien important au renouvellement forestier et à la dynamisation de la filière bois, ainsi qu'un renforcement des moyens dédiés à la protection des forêts contre les incendies.

(Décaissements 2024, en Md€)	2024
Moyens supplémentaires dédiés à la planification écologique	+7,0
Moyens déjà prévus dans la trajectoire de finances publiques (not. soutien aux énergies renouvelables, France 2030)	+2,0
Moyens additionnels	+5,0
Fonds vert (à 2,5 Md€ d'engagements) et biodiversité et eau	+1,3
Mobilités	+1,1
Agriculture et forêt	+0,8
Compétitivité verte	+0,6
Rénovation des logements (hausse du budget de l'ANAH de 1,6 Md€)	+0,5
Autres, notamment rénovation des bâtiments et État exemplaire	+0,7

Le **Gouvernement renforce également son soutien à l'investissement public et à l'innovation.** Le plan France 2030, lancé en 2021, sera doté de 7,7 Md€ en 2024 afin de faire face aux défis liés aux transitions écologique et numérique, et de renforcer notre souveraineté pour une économie plus résiliente. Le budget 2024 permettra également de financer les mesures du projet de loi relatif à l'industrie verte qui a pour ambition de faire de la France son chef de file en Europe.

Revaloriser l'enseignement, nos écoles et la recherche

Préparer l'avenir, c'est aussi investir dans l'éducation et la recherche.

La mission Enseignement scolaire connaîtra une hausse historique sur deux ans, et la plus forte progression en 2024 avec une hausse de 3,9 Md€ (après une hausse de 3,7 Md€ en 2023). Dans les premier et second degrés, l'ambition de renforcer l'attractivité du métier d'enseignant des filières générale et professionnelle conduira à poursuivre et amplifier la revalorisation des rémunérations des professeurs grâce à la mise en œuvre du Pacte enseignants à compter de la rentrée 2023. Seront par ailleurs financés la revalorisation des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) initiée par le Parlement en 2023, les gratifications des stagiaires de l'enseignement professionnel, le lancement des mesures de la Conférence nationale du handicap et une amélioration de la rémunération des personnels administratifs et techniques.

S'agissant de l'enseignement supérieur et de la recherche, une hausse d'un milliard d'euros de crédits est prévue, notamment au titre de la mise en œuvre de la loi de programmation de la recherche et au titre du financement des mesures en faveur de la vie étudiante : la revalorisation des bourses sur critères sociaux (de 37 à 127€ par mois), le ticket U à 1 euro ainsi que le gel des loyers et la réhabilitation des logements du CROUS.

Ces crédits consolident également les moyens permettant le financement de 150 000 missions de service civique, la montée en puissance du Service national universel (SNU) en 2024 afin d'impliquer 80 000 jeunes dans la vie de la Nation, de promouvoir la notion d'engagement et de favoriser un sentiment d'unité nationale autour de valeurs communes.

Protéger les Français et poursuivre le renforcement de nos moyens de défense

Dans le respect des engagements de la loi

de programmation militaire (LPM) récemment votée par le Parlement, les moyens de la mission « Défense » connaîtront une hausse de 3,3 Md€ en 2024, ce qui permettra de financer le maintien en condition opérationnelle des équipements, de nouveaux programmes d'armement ainsi que l'investissement en faveur de la défense spatiale, du renseignement et de la cybersécurité. Cette hausse des moyens permettra également un renforcement des effectifs du ministère des armées.

Les forces de sécurité bénéficient d'un soutien renforcé. Un effort sera fait en 2024 sur les équipements, le numérique et le renforcement de la présence des policiers et gendarmes sur la voie publique, conformément à la trajectoire prévue par la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI) à hauteur d'un milliard d'euros supplémentaires en 2024.

À la suite des états généraux de la Justice, et dans le respect de son projet de loi de programmation, le ministère de la Justice bénéficiera d'une nouvelle augmentation de 0,5 Md€, soit 5 %, après trois années de hausse consécutive de 8 % de ses moyens. Ces nouveaux moyens permettront de renforcer les effectifs de magistrats et de personnels de justice, de revaloriser leurs rémunérations (surveillants pénitentiaires, magistrats, greffiers) et de poursuivre la mise en œuvre du plan pénitentiaire prévoyant la création de 18 000 places de prisons et la transformation numérique du ministère.

Poursuivre l'objectif de plein emploi

L'atteinte du plein emploi est un horizon important de ce mandat. La feuille de route du ministère du Travail, qui allie incitation à la reprise d'emploi, investissement en matière d'accompagnement et de formation, ainsi que logique de droits et devoirs, s'inscrit dans cette ambition.

Pour y parvenir, le budget du ministère du Travail continuera de financer la montée en charge de l'apprentissage, dans le but d'atteindre un million d'entrées par an d'ici 2027.

Ce budget prévoit également des moyens

pour mener à bien le déploiement progressif de la réforme France Travail qui doit permettre aux personnes les plus fragiles, hors de l'emploi depuis longtemps, de trouver ou retrouver un emploi. C'est aussi une nouvelle réponse apportée aux difficultés de recrutement des entreprises.

Enfin, le budget pour 2024 prévoit la poursuite des investissements en matière de formation des salariés de manière à anticiper et faciliter mutations économiques et reconversions professionnelles.

Adapter les services publics pour mieux accompagner tous les Français

Le budget 2024 permettra **un meilleur accompagnement de tous les usagers par le service public** avec le financement de la mise en œuvre des mesures de la conférence nationale du handicap, du Pacte des solidarités, du plan France Ruralités, mais également de la pérennisation du Pass'Sport, de l'enrichissement de l'offre des Maisons France Services ou encore des mesures du comité interministériel des Outre-mer.

La progression des moyens du ministère de la Culture permettra notamment de soutenir la rénovation du patrimoine de proximité, l'activité des écoles de l'enseignement supérieur artistique ou encore les initiatives de soutien à la lecture.

Le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques bénéficiera de 100 M€ de crédits en 2024 pour le soutien aux équipements sportifs de proximité, dans le prolongement du plan d'équipements sportifs 2022-2023. Il disposera aussi de moyens exceptionnels pour porter des politiques exemplaires en cette année olympique et paralympique (insertion par le sport, sport santé, activité sportive des publics prioritaires) et préparer nos athlètes dans les meilleures conditions.

Des mesures importantes de revalorisation des salaires de la fonction publique sont financées pour 2,6 Md€ afin de protéger le pouvoir d'achat des agents et de renforcer l'attractivité de ses métiers. Elles se traduisent par une augmentation de la valeur du point d'indice de 1,5 % depuis le 1^{er} juillet

2023, l'attribution de 5 points d'indice à tous les agents, l'ajout de points ciblés pour les plus bas salaires dès le 1^{er} janvier 2024 ou encore le versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat en 2023. Des mesures complémentaires seront par ailleurs mises en œuvre pour faciliter le quotidien des agents, comme le remboursement accru par l'État du forfait de transport collectif à hauteur de 75 % (contre 50 % précédemment).

L'augmentation de 0,3 Md€ des crédits de la mission « Gestion des finances publiques » permet à la direction générale des finances publiques et à la direction générale des douanes et droits indirects de renforcer leurs missions de recouvrement, d'accompagnement et de contrôle au service des ménages et des entreprises et de mettre en œuvre le plan de lutte contre les fraudes aux finances publiques annoncé par le Gouvernement.

Maîtriser les finances publiques dans la lignée du programme de stabilité et des Assises des finances publiques

La France s'est fixé un objectif de redressement progressif de ses finances publiques avec une réduction du déficit public à 2,7 % en 2027, et la réduction année après année de notre endettement en part de PIB. Dès l'année 2024, le déficit public sera réduit, passant de 4,9 % à 4,4 % du PIB.

Ces objectifs seront atteints grâce au **strict respect des différentes lois de programmation**, à la **fin des dispositifs exceptionnels de relance** et à la **sortie des mesures de soutien face à la crise énergétique**. Le budget 2024 respecte pleinement ces principes, et consacre ainsi la sortie progressive des boucliers énergie, la fin des aides exceptionnelles aux entreprises, et la sortie du plan de relance.

Ces objectifs seront également atteints par la **mise en œuvre de mesures d'économies identifiées dans le cadre des revues de dépenses**. Cet exercice, dont le Gouvernement rend compte en parallèle du présent document, vise une plus grande efficacité de la dépense publique et permettra de générer des économies sur des dispositifs ciblés.

Le **tableau 1bis** ci-dessous, sur un **périmètre plus réduit**, présente les plafonds de crédits envisagés pour 2024 pour chaque mission du budget général.

Tableau 1 bis

	2023	2024	Écart
	Niveau	Niveau	
Crédits budgétaires par mission du budget général hors contributions au CAS Pensions En Md€	LFI 2023	Plafonds prévisionnels pour 2024	Écart 2024 /2023
Action extérieure de l'État	3,1	3,3	+ 0,3
Administration générale et territoriale de l'État	3,7	4,1	+ 0,4
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	3,6	4,5	+ 0,9
Aide publique au développement	5,9	5,9	-
Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation	1,9	1,9	- 0,0
Cohésion des territoires	17,9	19,4	+ 1,5
Conseil et contrôle de l'État	0,7	0,7	+ 0,0
Crédits non répartis	1,2	0,9	- 0,3
Culture	3,5	3,7	+ 0,2
Défense	43,9	47,2	+ 3,3
Direction de l'action du Gouvernement	0,9	1,0	+ 0,1
Écologie, développement et mobilité durables (EDMD)	36,6	23,8	
<i>EDMD - hors programme 345 « Service public de l'énergie » et indemnité exceptionnelle carburant</i>	14,9	16,1	+ 1,2
<i>EDMD - programme 345 « Service public de l'énergie » (boucliers énergétiques) et indemnité exceptionnelle carburant</i>	21,7	7,7	- 14,0
Économie	7,7	4,0	- 3,6
Engagements financiers de l'État	60,3	60,0	- 0,3
<i>dont charge de la dette de l'État et amortissement de la dette de l'État liée à la covid-19</i>	57,4	57,7	+ 0,3
Enseignement scolaire	60,3	64,2	+ 3,9
Gestion des finances publiques	8,0	8,3	+ 0,3
Immigration, asile et intégration	2,0	2,1	+ 0,1
Investir pour la France de 2030	6,1	7,7	+ 1,6
Justice	9,6	10,1	+ 0,5
Médias, livre et industries culturelles	0,7	0,7	+ 0,0
Outre-mer	2,5	2,6	+ 0,1
Plan de relance	4,4	1,4	- 3,0
Pouvoirs publics	1,1	1,1	+ 0,1
Recherche et enseignement supérieur	30,6	31,6	+ 1,0
Régimes sociaux et de retraite	6,1	6,2	+ 0,1
Relations avec les collectivités territoriales (RCT)	4,5	4,3	
<i>RCT hors dispositifs exceptionnels</i>	4,1	4,2	+ 0,1
<i>RCT - dispositifs exceptionnels</i>	0,4	0,1	- 0,3
Remboursements et dégrèvements	131,6	134,1	+ 2,4
Santé	3,4	2,3	
<i>Santé - hors programme 379</i>	1,4	1,4	+ 0,0
<i>Santé - programme 379 (« remboursement du plan de relance à la Sécurité sociale »)</i>	1,9	0,9	- 1,0
Sécurités	15,8	16,3	+ 0,5
Solidarité, insertion et égalité des chances	29,4	30,7	+ 1,4
Sport, jeunesse et vie associative (SJVA)	1,8	1,7	
<i>SJVA - hors programme 350</i>	1,5	1,6	+ 0,1
<i>SJVA - Investissements pour les jeux olympiques et paralympiques - programme 350</i>	0,3	0,1	- 0,2
Transformation et fonction publiques	1,2	0,8	- 0,3
Travail et emploi	20,7	19,9	
<i>Travail et emploi - hors activité partielle</i>	20,3	19,7	- 0,6
<i>Travail et emploi - activité partielle</i>	0,4	0,2	- 0,2

État de la prévision de dépense des administrations publiques

Le **tableau 2**, ci-dessous, présente, pour les années 2023 et 2024, l'état de la prévision de l'objectif, exprimé en volume, d'évolution de la dépense des administrations publiques (hors crédits d'impôts) et de la prévision, exprimée en milliards d'euros courants, de cette dépense en valeur, chacun décliné par sous-secteur d'administration publique. Ces prévisions sont issues du Programme de Stabilité, adressé au Parlement le 26 avril 2023. Elles seront actualisées lors du dépôt du projet de loi de finances pour 2024 au Parlement fin septembre.

Tableau n°2 : état de la prévision en valeur de la dépense des administrations publiques (hors crédits d'impôts) et de la prévision de l'objectif d'évolution en volume

Respectivement en Md€ et en pourcentage

	2023	2024
Administrations publiques (Niveau en milliards d'euros)	1578	1618
Dont administrations publiques centrales	644	642
Dont administrations publiques locales	310	319
Dont administrations de sécurité sociale	724	756
Administrations publiques (Évolution en volume)	-1,1 %	0,0 %
Dont administrations publiques centrales**	-1,3 %	-2,8 %
Dont administrations publiques locales**	0,0 %	0,7 %
Dont administrations de sécurité sociale**	-1,3 %	1,9 %

** À champ constant, hors transferts entre administrations publiques

Note de lecture : Le tableau est établi sur la base de la prévision du programme de stabilité publié le 26 avril 2023. Les montants en Md€ présentés dans le tableau correspondent à la dépense publique hors crédits d'impôts à champ courant. En ce qui concerne la prévision de l'objectif en volume, les taux d'évolution annuels 2023 et 2024 sont calculés sur la base des prévisions de dépense publique hors crédits d'impôts en Md€ présentées dans le tableau, déflatées de l'indice des prix à la consommation hors tabac (IPCHT) et retraitées des transferts entre administrations publiques et des mesures de périmètre (taux d'évolution à champ constant).

Concours financiers aux collectivités territoriales

Le **tableau 3**, ci-dessous, présente les montants prévus des concours aux collectivités territoriales.

Tableau n°3 : Concours aux collectivités territoriales	LFI 2022	LFI 2023	2024	Écart 2023/2024
<i>En Md€, format LFI 2023</i>				
Total des concours financiers aux collectivités territoriales	52,1	53,1	54,1	+1,0
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	6,5	6,7	7,1	+0,4
Fonds de sauvegarde des départements	0,3	0,3	0,3	+0,0
Concours plafonnés aux collectivités territoriales	45,3	46,1	46,7	+0,6
<i>dont mission « Relations avec les collectivités territoriales » (a)</i>	3,9	4,1	4,2	0,1
<i>dont PSR-CT, hors FCTVA et hors filets de sécurité</i>	36,7	37,0	37,1	0,2
<i>dont taxe sur la valeur ajoutée affectée aux régions (ex-DGF)</i>	4,7	5,1	5,4	0,3

(a) Hors mesures exceptionnelles.

En 2024, les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales s'élèvent à 54,1 Md€ hors mesures exceptionnelles. Le soutien de l'État aux collectivités augmente ainsi, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Principale dotation de l'État à destination des collectivités territoriales et de leurs groupements, la dotation globale de fonctionnement (DGF) est ainsi reconduite à 26,9 Md€, montant qui consolide la hausse de 320 M€ intervenue en 2023 à l'initiative du Gouvernement.

Les dotations de soutien à l'investissement local demeurent à un haut niveau de 2 Md€. Ce soutien a été doublé en 2023, avec une nouvelle dotation de 2 Md€, le « fonds vert », destiné à accompagner la transition écologique, imputée sur une autre mission budgétaire (« Écologie, développement et mobilité durables »). Cette dotation sera portée à 2,5 Md€ en 2024. L'effort d'investissement des collectivités continuera de bénéficier d'un FCTVA dynamique pour un montant total attendu à 7,1 Md€. Les dotations d'investissement, versées par l'État, atteindront ainsi en 2024 environ 12,5 Md€, ce qui représentera un quart du financement direct des nouveaux équipements locaux.

Par ailleurs, les concours financiers de l'État aux collectivités sont appelés à participer au verdissement des dépenses publiques. Après la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) et la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) seront à leur tour cotées au sein du budget vert de l'État à partir de 2024, avec un objectif de financement de projets concourant à la transition écologique à hauteur respectivement de 25 % et 20 %, soit un soutien supplémentaire à la transition écologique de 0,2 M€.

Dans le même temps, après une progression de 17 M€ en 2023 pour atteindre un niveau de 41 M€, la dotation biodiversité fait l'objet d'une très forte hausse pour atteindre 100 M€ en 2024, conformément aux annonces faites par la Première ministre dans le cadre du lancement de France Ruralités.

Évolution de la nomenclature des missions et des programmes envisagée pour le PLF 2024 par rapport à la LFI 2023

En vue de l'examen et du vote du projet de loi de finances de l'année à venir par le Parlement, le rapport pris en application de l'article 48 de la loi organique relative aux lois de finances indique la liste envisagée des missions, des programmes et des indicateurs de performances qui sont associés à chacune de ces missions et à chacun de ces programmes.

La nomenclature envisagée pour le projet de loi de finances pour 2024, présentée en annexe, se caractérise par une grande stabilité sous réserve des évolutions suivantes par rapport à la nomenclature de la loi de finances pour 2023.

Le programme 367 « *Financement des opérations patrimoniales en 2023 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »* » devient « *Financement des opérations patrimoniales en 2024 du compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »* ».

Le programme 355 « *Charge de la dette SNCF Réseau reprise par l'État* » actuellement rattaché à la mission « *Écologie, développement et mobilités durables* », est rattaché à la mission « *Engagements financiers de l'État* ». Ce rattachement permettra de consolider sur une même mission les engagements financiers de l'État et accroîtra à ce titre la lisibilité des charges budgétaires de l'État.

Évolution du dispositif de performance pour le PLF 2024

Afin de mieux mesurer les résultats et la performance de l'action publique, les objectifs et indicateurs de performance continuent de s'adapter aux évolutions des politiques publiques.

À l'occasion du PLF 2024, l'amélioration du taux de renseignement des indicateurs doit se poursuivre. Ainsi, les indicateurs dont la réalisation n'est pas renseignée ou est renseignée de manière incomplète seront progressivement remplacés par des indicateurs plus robustes.

Les principales évolutions du dispositif de performance du PLF 2024 reflètent les priorités définies dans la circulaire du ministre chargé des Comptes publics relative aux conférences de performance.

Les indicateurs créés par voie d'amendement lors de l'examen du PLF 2023 ont été introduits pour le PLF 2024 et rétroactivement pour le PLF 2023, afin d'obtenir les premières réalisations dans les rapports annuels de performance (RAP) 2023.

Le nombre d'indicateurs « verts » et celui des indicateurs permettant de mesurer l'égalité femme-homme s'accroissent également sur l'ensemble de la maquette de performance, avec quatorze indicateurs verts ou genres supplémentaires par rapport à la maquette du PLF 2023.

Les indicateurs d'efficience de la gestion immobilière ont été transformés pour abandonner la notion de « surface utile nette » ou profit de la « surface utile brute », en accord avec la circulaire de la Première ministre du 8 février 2023.

En outre, l'articulation entre le dispositif de performance des autorités publiques indépendantes (API) figurant dans le jaune dédié et celui figurant dans les projets annuels de performance (PAP) a été rationalisé. Les principaux indicateurs du jaune ont ainsi été rattrapés dans les PAP.

Dans le but de mieux mesurer l'efficience des dépenses fiscales, les premiers indicateurs relatifs à ces dernières ont été créés. Ce travail sera poursuivi l'année prochaine dans le cadre des conférences de performance 2024.

Outre ces modifications transversales, la maquette de performance se caractérise par une stabilité. Certains programmes ont connu des évolutions ciblées, comme le programme 178 « *Préparation et emploi des forces* », afin de tenir compte de l'évolution du contexte géopolitique et de la guerre en Ukraine.

Au total, le dispositif de performance est constitué, pour le PLF 2024, de 439 objectifs et de 853 indicateurs, en hausse par rapport au PLF 2023 (respectivement 438 et 841) 98 % des indicateurs sont identiques à ceux du PLF 2023. L'accessibilité des données de performance est facilitée par l'actualisation récente de la plateforme de datavisualisation de l'État.

Ces évolutions du dispositif de performance pour le PLF 2024 sont synthétisées dans le tableau statistique ci-dessous et détaillées dans le tableur en annexe de ce rapport.

Budget général uniquement						Total Budget de l'État						
PLF 2019	PLF 2020	PLF 2021	PLF 2022	PLF 2023	2024	Catégorie d'indicateur	PLF 2019	PLF 2020	PLF 2021	PLF 2022	PLF 2023	2024
50%	49%	51%	52%	52%	60%	Efficacité pour le citoyen	49%	48%	49%	50%	50%	58%
18%	18%	17%	17%	19%	17%	Qualité pour l'utilisateur	17%	17%	17%	17%	19%	17%
32%	33%	32%	31%	28%	23%	Efficience pour le contribuable	34%	35%	34%	33%	31%	25%

Budget général uniquement						Total Budget de l'État						
PLF 2019	PLF 2020	PLF 2021	PLF 2022	PLF 2023	2024		PLF 2019	PLF 2020	PLF 2021	PLF 2022	PLF 2023	2024
32	32	34	35	34	33	Nombre de missions	51	49	49	50	46	47
125	124	136	145	137	135	Nombre de programmes	179	173	188	198	190	186
334	335	364	375	369	379	Nombre d'objectifs	399	393	424	438	429	439
2,7	2,7	2,7	2,6	2,6		Nombre d'objectifs par programme	2,2	2,3	2,3	2,2	2,2	
658	679	734	760	729	741	Nombre d'indicateurs	765	778	838	877	841	853
2,0	2,0	2,0	2,0	1,9		Nombre d'indicateurs par objectif	1,9	2,0	2,0	2,0	1,9	
17	56	40	26	26	4	Dont nombre d'indicateurs modifiés	17	63	42	26	26	4
3%	8%	6%	3%	3%	2%	Taux d'indicateurs modifiés	2%	8%	5%	3%	3%	2%
21	49	51	49	44	14	Dont nombre d'indicateurs nouveaux	22	53	55	62	44	14
3%	7%	7%	6%	6%	1,5%	Taux d'indicateurs nouveaux	3%	7%	7%	7%	5%	1,5%
94%	85%	88%	90%	92%	98%	Taux d'indicateurs non modifiés	95%	85%	88%	90%	92%	98%